

SEANCE DU 21 août 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt, le 21 août, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
MENEHIN Gaël
WALLERICH Alain

SIVÉC Jean
THILL Céline
REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS :

GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe

BRUN Jérôme
VALANCE Bénédicte

Procuration de Christophe VIEIRA à Bénédicte MARQUET
Procuration de Bénédicte VALANCE à Alain IMMER
Procuration de Philippe GUINDT à Philippe GAILLOT

Objet : 2020 – 510 Décision modificative au Budget Primitif 2020

Suite au courrier de la Sous-Préfecture de Thionville du 08.07.2020 relatif au contrôle budgétaire du Budget Primitif 2020, il s'avère que le compte 1641 « emprunt en euros » ne dispose pas de crédits budgétaires suffisant pour couvrir l'annuité du capital de l'annexe IV A2.2 « Répartition par nature de dette » mais des crédits sont ouverts au 020 "dépenses imprévues", il convient donc de faire un virement de crédit du 020 vers le 1641.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative comme suit :

Dépenses d'investissement – Chapitre 020 – Dépenses imprévues : - 567,28 €
Dépenses d'investissement – Chapitre 16 – article 1641 « emprunt en euros » : + 567,28 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 24/08/2020
Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 24/08/2020

Le Maire,

